

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU BASSIN AUTERIVAIN
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	42

N° 34/2019

OBJET : Fixation des tarifs pour le stage et le festival de musiques actuelles organisé par l'école de musique

L'an deux mille dix-neuf et le 5 février à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 29 janvier 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Jean-Jacques COUZIER, Serge DEMANGE, Serge DEJEAN, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Joël MASSACRIER, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATION : M^{me} Nadine BARRE donne procuration à M. Serge BAURENS, M^{me} Hélène JOACHIM à M. Floréal MUNOZ, M^{me} Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Serge DEMANGE, M. René MARCHAND à M. Bernard TISSEIRE, M. Jean-Louis REMY à M^{me} Monique COURBIERES.

ABSENTS : Messieurs Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MARQUIER.

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Philippe FOURMENTIN, René PACHER, Sébastien VINCINI.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Monique COURBIERES a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que par délibération n° 229/2018, les membres du conseil communautaire ont décidé de la création d'un festival de musiques actuelles organisé par l'école de musique intercommunale. Il précise que celui-ci aura lieu les 7, 8 et 9 juin 2019 à Miremont.

Il convient aujourd'hui de fixer la tarification applicable durant le festival, pour les concerts et le stage. Les tarifs proposés sont les suivants :

FESTIVAL (tarif non placé – debout)

Concert du vendredi 7 juin :

- Adultes à partir de 18 ans : 10 €
- Adolescents 12-17 ans : 6.50 €
- Enfants de moins de 12 ans : gratuit

Concert du samedi 8 juin :

- Adultes à partir de 18 ans : 10 €
- Adolescents 12-17 ans : 6.50 €
- Enfants de moins de 12 ans : gratuit

Concert du dimanche 9 juin : gratuit

Pass festival (concert du vendredi-samedi-dimanche)

- Adultes à partir de 18 ans : 15 €
- Adolescents 12-17 ans : 10 €
- Enfants de moins de 12 ans : gratuit
- Pass festival famille (2 adultes + 2 enfants ou adolescents ou plus) : 40 €

Une réduction de 50 % sur tous les tarifs est proposée pour les élèves de l'EMILA et des écoles de musique du territoire de la CCBA sur présentation du justificatif d'inscription, et pour les agents de la CCBA.

STAGE

Stage + pass festival : 20 €

Gratuit pour les élèves de l'EMILA et des écoles de musique du territoire de la CCBA sur présentation du justificatif d'inscription.

Monsieur le Président précise que ces tarifs s'entendent hors frais de réservation, puisque les réservations seront effectuées par le biais d'une plateforme qui facturera 0,80 € par place réservée.

Considérant ces propositions, le conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs pour le stage et le festival de musiques actuelles tel que proposé ci-dessus,

CHARGE Monsieur le Président de créer la régie de recettes correspondantes et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de ces tarifs.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS